

Rapport sur le préavis municipal N° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 ^{er} membre
Mme	Angelita Galvez	
Mme	Iulica Gorgoni	
Mme	Isabelle Wegmann	
M.	Rasul Mawjee	
M.	Éric Daellenbach	
M.	David Biemmi	
M.	Rodolphe Chatagny	
M.	Samuel Freuler	rapporteur

s'est réunie le 13 et 16 mai ainsi que les 3, 10 13 et 17 juin.

Excusés

Le 16 mai: M Rasul Mawjee

Le 3 juin : MM Rasul Mawjee et Samuel Freuler

Le 17 juni : Eric Dällenbach

Remerciements

La COFIN remercie M. Gilles Davoine, municipal des finances pour les informations fournies et les réponses à nos questions.

Préambule

L'extension de l'orgue (et non son achèvement comme mentionné dans le titre du présent préavis) prévu et demandé par l'association « Orgue en jeux La Côte » est avant tout d'ordre culturelle ; les besoins liés au culte réformé sont couverts par l'orgue dans sa configuration actuelle. Il n'y a donc aucune obligation de la commune de participer à ces travaux sous l'angle de la LREEDP (loi sur les relations entre l'État et les Églises) si ce n'est pour la partie entretien.

C'est donc dans un contexte d'étoffement de l'offre culturelle locale et régionale, qu'il faut envisager cette demande de crédit.

Informations

La commune est propriétaire de l'orgue actuel et doit à ce titre en assurer l'entretien. Construit en 1968, il a déjà été relevé (révisé) en 1983 et 2007, ce qui est en relation avec les intervalles courants de 15 à 20 ans.

La prochaine intervention devrait donc avoir lieu entre 2022 et 2027 ; l'orgue ayant déjà 50 ans, des travaux plus importants s'imposent, de l'ordre de la rénovation. Le fait de les coupler avec l'extension de l'orgue permet de les minimiser et ainsi de compenser leur avancement par rapport au calendrier « normal ».

L'orgue actuel est dans une configuration baroque, comme cela était de mise à la fin des années 60 ; mais aujourd'hui, l'association locale « Orgue en jeux La Côte » voudrait pouvoir en étendre les possibilités et présenter au public un répertoire plus varié quant au type de musique et au nombre d'œuvres.

L'association a donc lancé une campagne de recherche de fonds, maintenant terminée, qui a permis de réunir plus de la moitié de l'argent nécessaire à la réalisation des travaux. Ces montants sont des dons et non des promesses et sont donc assurés.

Au vu de cet effort, et de sa volonté de développer l'offre culturelle dans la ville, la municipalité trouve opportun de financer le solde restant pour voir ce projet être réalisé. Elle n'entrera pas en matière pour la couverture d'un éventuel déficit, et pense que le contrat de type « forfaitaire » devrait permettre à l'association de minimiser les risques.

Actuellement la municipalité accorde déjà régulièrement des subventions pour l'organisation de concerts d'orgues au temple ; elles font l'objet de demandes ad-hoc et l'association présente ses comptes ; la commune peut ainsi en valider la qualité et contrôler que les fonds sont utilisés de façon adéquate.

L'entrée aux concerts est libre avec chapeau à la sortie. Les revenus permettent principalement de défrayer/payer les musiciens.

La transformation et l'extension de l'orgue en feront un instrument unique en Suisse. Cela permettra de faire venir des musiciens plus renommés, d'organiser des « master classes », de permettre à des étudiants de jouer toutes les variétés de musique et d'avoir à disposition un instrument pour se perfectionner ; en outre, l'installation d'un deuxième pupitre dans la nef permettra en sus une interaction directe entre les interprètes et le public.

Selon les informations de la municipalité, le public concerné par les concerts d'orgues est plus important par exemple que celui de la saison culturelle « théâtre » et que dans un esprit de variété de l'offre, ce projet a tout son sens.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 58, soit :

- d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 205'986.- et de l'autoriser à entreprendre ces travaux
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 205'986.-

Georges Grandjean
1er membre

Angelita Galvez

Isabelle Wegmann

Iulica Gorgoni

David Biemmi

Rasul Mawjee

Samuel Freuler
Rapporteur

Éric Daellenbach

Rodolphe Chatagny